

Le Relais

17-18-19 Mars 2019

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT



IHS
CGT - FAPT

Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22

Marche mondiale des femmes 2005

SOMMAIRE

Brefs rappels historiques Page 2

Le Billet : Le Grand Débat Page 3

Débat Public, on connaît Page 4

Témoignage de Claude Bussereau,
un des 4 000 agents des PTT de France requis pour la
Deutsche Reichspost dans le cadre du STO en 1943 Page 6

Dossier :
• Panorama des luttes émancipatrices en Europe Page 9

• Portrait : Marie Couette, Une militante acharnée
pour les droits des femmes et les conquêtes
sociales. Page 12

• **Fille d'immigrés** Page 14

Changez de logiciel ! Page 16

Debout Camarade !

Le 1^{er} mai en Loire Atlantique (1890-2002) Page 17

Inauguration de la salle Alain Croce

à Marseille Page 20

Toile d'araignées rouge Page 20

Le Maitron en accès libre et gratuit sur Internet Page 20

Rappels historiques

par Joël Ragonneau

1839 : naissance d'Albert Theisz

En 1871, les Parisiennes et les Parisiens ont tenté de construire un monde où justice sociale et solidarité soient étroitement liées. Le peuple de Paris, opposé à la capitulation de la France face aux Prussiens, déçu par la République proclamée le 4 septembre 1870, par les conditions de vie et de travail de plus en plus difficiles, refuse ces régressions.

Le 18 mars 1871, sur la butte Montmartre, Thiers donne l'ordre à l'armée de tirer sur le peuple. Les soldats mettent crosse en l'air et fraternisent avec la population. La Commune est proclamée le 28 mars. Dès lors, son œuvre va s'écrire chaque jour pour concrétiser les idéaux sociaux, culturels, politiques portés par les communards, parmi lesquels on retrouve Albert Theisz.

Dès le 17 janvier 1871, on trouve sa signature sur la 2^e affiche rouge qui dénonce violemment le gouvernement et se termine par « *Place au Peuple, place à la Commune* ». Il est nommé le 25 mars directeur des postes et est élu à la commission du travail, de l'industrie et des échanges. Il soutient le versement d'une pension aux veuves - orphelins - ascendants. Il prépare le décret sur les échéances et les loyers et participe à la mise en place d'une aide aux ouvriers malades ou chômeurs.

Lorsque les troupes versaillaises entrent dans Paris, il trouve refuge à Londres. Il s'éteint le 10 janvier 1881. Ses obsèques seront suivies par plusieurs milliers de personnes.

Et il faudra attendre le 29 novembre 2016 pour que l'Assemblée Nationale vote une résolution qui réhabilite les communards et les communards, les oubliés de l'histoire officielle !

* lire « la Commune de Paris telle qu'en elle-même » de René Bidouze, Albert Theisz, directeur des Postes de la Commune de Paris de Georges Frischmann ainsi que la biographie de ce dernier par Alain Gaultheron p 212

1909 : « C'est la grève. M. Simyan, allez-vous-en ! »

Cette phrase est citée par *l'Humanité* du 15 mars 1909.

Depuis plusieurs mois, le mécontentement ne cesse de grandir dans les PTT et tous les services sont concernés : manque d'effectif, bureaux insalubres (retour de la tuberculose). Les plaintes d'un personnel exténué autant que sous-rémunéré montent aussi bien de la province que de la région parisienne.

L'étincelle, qui va mettre le feu aux poudres, va jaillir en janvier 1909, avec la remise en cause de la règle d'avancement. Après différents heurts avec la police et de très nombreuses arrestations conduites par le préfet Lépine et le sous-secrétaire d'Etat aux PTT Simyan, l'armée occupe le central

télégraphique de Paris le 13 mars 1909. Résultat : 400 agents se mettent en grève et les autres « masquent » selon la formule de 1889. Simyan décide alors de faire placer un policier auprès de chaque agent ! Vainement d'ailleurs ! « Le central ne répond plus » dit-on dans tout le pays. Le 19 mars, la grève est totale dans les bureaux-gares et au central télégraphique. Au téléphone, le central Wagram ferme à midi.

Clémenceau, se croyant sur un champ de bataille, répond à une délégation de députés : « *les employés veulent la guerre, nous l'acceptons ; mais de toute manière nous ne céderons pas* ». Et le gouvernement minore le nombre de grévistes, habitude qu'il a conservée depuis.

Le 22 mars, nouvelle réunion avec Clémenceau. Le journal « Le Temps » publie : « *il ne faut pas contester le triomphe complet des grévistes. Ils ont demandé la tête de Simyan, l'impunité pour fait de grève. On leur a tout accordé... Les fonctionnaires en révolte, menacés de révocation, ont répondu en révoquant leur chef* ».

« *Je prendrai ma revanche* » prévient Clémenceau. Révoquant plus de 800 postiers pour fait de grève dans les deux mois qui vont suivre, il les contraint à réagir et le 11 mai, c'est de nouveau la grève. 8000 grévistes descendent dans la rue. Le 20 juillet 1909, le gouvernement Clémenceau est renversé. Cette chute gouvernementale est due à des causes générales, mais pas un postier ne doute que les grèves de mars et de mai y ont beaucoup contribué.

* Lire « l'Histoire de la fédération CGT des PTT » tome 1 de Georges Frischmann page 85 et 145
* « Postiers en grève 1906-1909 » de Christian Henrsey

6 novembre 1949 : la conférence des femmes

Le personnel féminin représente 1/3 des effectifs aux PTT en 1949. La Fédération cherche à les rassembler pour les sensibiliser à l'action syndicale. Cette conférence va leur permettre de traiter des problèmes spécifiques aux PTT : augmentation des salaires et parité entre ceux des femmes et des hommes, titularisation des auxiliaires, suppression de l'autorisation de mariage que doit solliciter le personnel féminin... Plus largement, elles dénoncent avec force la guerre d'Indochine et réclament la paix dans le monde.

Décision est prise de travailler dans leur syndicat et leur service à la coordination d'actions permettant de satisfaire ces revendications.

« *Les femmes ressentent bien que pour avoir toute leur place dans la société, c'est au travers des grandes revendications qu'elles l'obtiendront* »
Albert Le Guern - 1985

* Lire « l'Histoire de la Fédération CGT des PTT » tome 2 page 93



Le Grand Débat ? Il y a 30 ans, un précédent instructif

L'irruption des gilets jaunes sur le terrain de la contestation sociale détonne en même temps qu'elle interroge.

Le caractère inédit de ce mouvement a pris tout le monde de court, y compris les syndicats.

On peut l'expliquer par sa composition très hétérogène, par le choix des modes d'actions concentrés hors des lieux de travail et par l'absence de toute interpellation du patronat.

Pourtant, ce mouvement des gilets jaunes ne se produit pas dans un contexte social serein, avec ces derniers mois et encore récemment des actions de grèves, des manifestations de salariés dans les entreprises et services, au plan interprofessionnel, et aussi celles des lycéens et des retraités.

On a beaucoup raillé la CGT sur « la convergence des luttes » qui ne se réalise pas !

Sauf que cette convergence des luttes autour de revendications communes pour l'augmentation du Smic, des salaires et des pensions, plus de justice sociale et fiscale et de services publics, le droit de manifester et la démocratie... commence à monter en puissance dans les entreprises et dans les territoires.

La présence massive et active des femmes parmi les gilets jaunes et une plus grande visibilité de l'action des femmes dans les entreprises et les administrations pour exiger l'égalité au travail et hors travail sont autant d'éléments de confiance pour briser toutes les formes de plafonds de verre.

Sorties de l'entreprise par la volonté du MEDEF, grand bénéficiaire de la politique de Macron et de ses prédécesseurs, et par la manière autoritaire du Président de la République d'exercer le pouvoir, les questions sociales reviennent en force dans l'espace public.

Pour tenter d'essouffler les acteurs du mouvement et d'apparaître à leur écoute, le président veut reprendre l'initiative en organisant à sa main ce fameux grand débat.

L'histoire récente nous rappelle que le personnel des PTT a été confronté à cette pratique de grand débat public, il y a 30 ans. La Fédération CGT des PTT a décartiqué avec précision les tenants et les aboutissants de la méthode Quilès dans la déréglementation et la privatisation des PTT. Le hasard (?) fait qu'aujourd'hui l'un des principaux conseillers en communication de Macron opérait déjà dans ce domaine à l'époque !

L'histoire retient que la Fédération a abordé cette phase à l'offensive en organisant la mobilisation tous azimuts sur le terrain des services et des territoires pour expliquer et combattre des décisions pré-écrites, porter les revendications et développer ses propositions qui mettront à mal, sans la faire capoter, la mise en œuvre du projet initial. Que les actrices et acteurs d'aujourd'hui y trouvent enseignement, espoir et volonté de lutte !

Patrick Bourgeois

Le Relais

21^e année de parution - Trimestriel - 4 €

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 2019

Dépôt légal à parution
CPPAD N° 0322 G81018



Conception, mise en page
et impression :
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Débat public : on connaît !

Le 13 mai 1988, Paul Quilès est nommé ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace dans le gouvernement de Michel Rocard, au début du second septennat de François Mitterrand. Il apporte dans ses cartons un projet de « modernisation » des PTT,

inspiré du Livre Vert de la Communauté Économique Européenne publié le 30 juin 1987.

Ce projet est conçu pour se dérouler en deux temps, étroitement complémentaires : sortir les PTT de la Fonction Publique et transformer le statut du personnel.

Le but : créer « un service public entreprenant », « avec une démarche et un esprit d'entreprise », précisera-t-il plus tard (le 4 novembre 1988) devant l'Assemblée Nationale.

Pour la Fédération CGT des PTT, les choses sont claires : il s'agit de faire franchir une nouvelle étape à la politique de déréglementation et de privatisation.

Un contexte de bouillonnement revendicatif

Le 27 septembre, dans une période marquée par une intense activité revendicative dans les services, éclate, décidée à la base, la grève des chauffeurs postiers, ceux qui conduisent les « camions jaunes ». Au centre de leurs revendications, leur opposition au démantèlement et à la privatisation de ce service.

Partie de Paris, la grève s'étend rapidement à plusieurs centres de province.

Le ministre refuse d'entendre les revendications, fait donner la police et met en place des centres de tri parallèles. Il tente sans succès de faire cesser le mouvement en négociant séparément avec FO et la CFDT.

Avec ce conflit, il prend la mesure de la situation. Comme le décrit Alain Gautheron dans son ouvrage « *Du bulletin officiel à la communication d'entreprise* », « le climat est revendicatif. L'attachement du personnel à son statut de fonction-

naire et au service public ne fait aucun doute. L'audience de FO et de la CFDT ne suffit pas à endiguer son ardeur revendicative. Le courant ne passe pas avec une grande partie des cadres dirigeants. »

Le lancement du débat public

Le ministre veut reprendre l'initiative. La communication va devenir l'outil essentiel de sa stratégie pour faire aboutir son projet.

Il décide de nommer une personnalité « indépendante et incontestable » pour organiser un « débat public sur le rôle et la place des PTT dans la vie économique du pays ».

L'oiseau rare choisi est Hubert Prévot, ancien conseiller et collaborateur du bureau confédéral de la CFDT et proche de Michel Rocard. Question indépendance, on aurait pu s'attendre à mieux !

Pour faire passer la démarche auprès du public, il présente, le 16 janvier 1989, dix-huit mesures pour améliorer la vie quotidienne des Français dans leurs relations avec les PTT. Grosse ficelle pour cacher que ces mesures, au demeurant insignifiantes, servent à camoufler que la mécanique mise en œuvre conduira à sélectionner par l'argent les usagers, désormais considérés comme des clients.

Les conseillers en communication à la manœuvre

En février 1989, Hubert Prévot s'attaque les services de l'agence STRATIS, spécialiste en communication.

En matière de moyens, outre *Messages*, organe officiel de la propagande ministérielle, il dispose aussi d'un magazine télématique interne, *Tatou*, auquel s'ajoute, en avril 1989, une nouvelle publication, le *Journal du Débat Public*, diffusé à 520 000 exemplaires et adressé au domicile de chaque agent.

Estimant, comme le ministre, que le personnel est « ignorant des réalités », il compte sur les cadres supérieurs, aussi bien les administrateurs des PTT que les ingénieurs des télécommunications, qui, les uns au sein de l'Amicale des Brevetés, les autres dans le cadre de l'Association des Ingénieurs des Télécommunications, se sont déjà prononcés pour une « évolution » du statut des PTT.

En outre, il bénéficie du soutien de la CFDT-PTT qui s'est clairement déclarée pour la sortie du personnel des titres I et II du statut des Fonctionnaires.

Sur le terrain, la mécanique fonctionne à plein régime : réunions internes (8 000, avec 200 000 participants), 6 500 lettres d'agents envoyées directement, 9 500 messages télématiques, 7 500 participants aux séances de vidéo-transmission, 7 colloques associant le personnel et les acteurs de la vie économique, 100 auditions publiques de personnalités, partis politiques, associations, syndicats et plus de 300 articles de presse.

La CGT au cœur de la mêlée

Face à ce déferlement, la Fédération CGT, qui vient de sortir renforcée des



© Archives CGT Fagn

8 juin 1989 VIF séance interactive.

Sur la photo, à droite Alain Gautheron et Maryse Dumas, au centre la journaliste Annie Lemoine, à gauche, Hubert Prévot et Michel Werner, conseiller en communication.

élections professionnelles, ne reste pas inactive. Certes, elle ne se fait pas d'illusions, étant convaincue depuis le début que les conclusions du débat public sont déjà écrites avant qu'il ait commencé. Mais elle se refuse à laisser le personnel en tête-à-tête avec le couple Quilès-CFDT.

Elle va donc lancer toutes ses forces dans la bataille et mobiliser la totalité de son effectif militant pour organiser des réunions à tous les niveaux.

Tous les services, toutes les catégories, sont ciblés, tous les agents et cadres invités à s'exprimer et à faire remonter leur point de vue et surtout leurs revendications.

A l'offensive, elle demande à utiliser un outil alors à la pointe du progrès technique, la vidéocommunication (VIF). C'est chose faite le 8 juin 1989, lors d'une séance interactive qui connaît un grand succès de participation ; 20 000 personnes s'y pressent. Dans de nombreuses villes, le personnel ne peut accéder aux salles faute de places.

Sur le plateau, Maryse Dumas affronte Hubert Prévot, qui fait pâle figure face aux arguments de la CGT et aux interpellations des téléspectateurs, retransmises en direct.

C'est un succès pour la CGT, tant sur le fond que dans la forme.



Manifestation contre la loi Quilès, 11 avril 1990.

Il faut ajouter que la Fédération CGT ne s'est pas contentée de combattre les projets du ministre. Elle a mis en avant ses propositions, notamment celles présentées, début 1985, dans un ouvrage collectif de 340 pages, diffusé à plus de 10 000 exemplaires, intitulé « PTT : si on gérait autrement, analyses et propositions de la Fédération CGT des PTT ».

Évidemment ces propositions n'étaient pas du goût du ministre !

Des conclusions écrites d'avance

Le 30 août 1989, le rapport Prévot est publié. Il préconise de « créer deux personnes morales de droit public », de gérer les cadres « selon les règles

qui se sont avérées utiles dans les grands groupes », de faire de la Poste et de France-Telecom « de véritables groupes » et d'élaborer un statut légal pour les PTT.

Une page se tourne et la porte est ouverte pour la privatisation.

Pour sa part, la Fédération CGT s'honore d'avoir, jusqu'au bout – et malheureusement seule – lutté pour que la population continue à bénéficier d'un véritable service public et pour que le personnel conserve les droits et garanties attachés au statut des fonctionnaires.

Naturellement, toute ressemblance avec la situation que nous vivons actuellement ne serait que pure coïncidence.

Maurice Desseigne

La communication selon Quilès, une arme de manipulation massive

Dans son ouvrage précité, Alain Gautheron décrit avec précision la démarche du ministre :

« Avec Paul Quilès, la communication est pensée, organisée, utilisée comme un outil essentiel de sa stratégie. Elle est présente partout et à tout moment [...] Il élabore les messages. Il décide des formes de leur utilisation, des cibles, du calendrier [...] Son action se décompose en deux temps.

Premier temps : un rapporteur, Hubert Prévot, orchestre un vaste débat public, tant en interne qu'en externe. Le ministre n'apparaît dans cette phase que pour rassurer sur la pé-

rennité de son statut et pour exorciser toute menace de privatisation.

Le personnel accède dans cette phase à de nombreux moyens de communication pour s'exprimer. En communiquant, il doit se sentir rassuré, considéré, valorisé.

Interactivité, émotions, passion, témoignages authentiques et décapants marquent cette immense mise en scène.

Ce grand dévoilement permet au ministre d'enrichir sa connaissance des PTT et de leur environnement. Sur le chemin de son objectif, il recherche le seul d'acceptabilité du personnel, des usagers, du parlement.

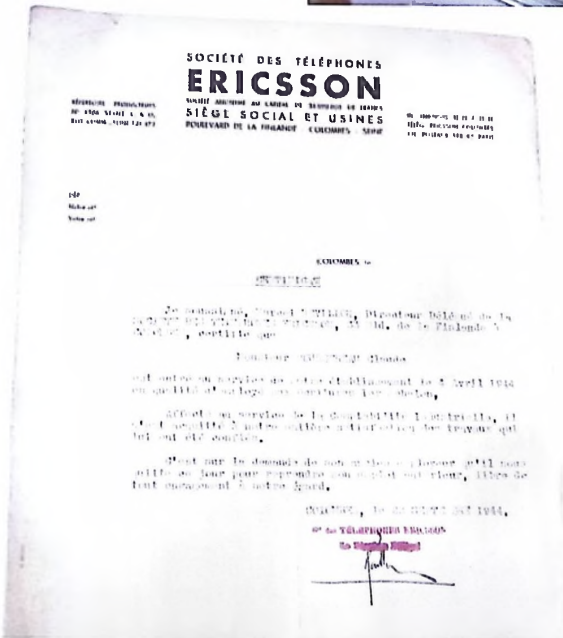
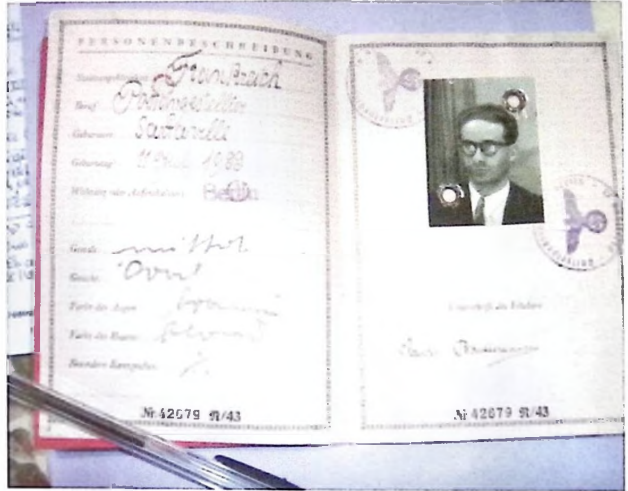
Deuxième temps : dès la publication du rapport, Hubert Prévot s'efface. Paul Quilès le remplace sur le devant de la scène. Il monopolise alors tous les outils de communication de son ministère pour présenter, justifier, défendre son projet, présenté contre toute évidence comme une réponse aux attentes exprimées dans le débat public.

Si la phase du débat public a favorisé l'expression, l'échange, la seconde phase, celle de la mise en œuvre des décisions, s'apparente à une phase de propagande, originale par la débauche des moyens utilisés et par le cynisme de ses auteurs.»

Agents des PTT de France requis cadre du STO en 1943, témoigne :

Vos états de service font apparaître que le STO s'est terminé pour vous le 15 mars 1944 ?

C.B : Mes parents m'ont fait prévenir qu'une de mes trois sœurs (nous étions quatre enfants) était décédée. Ce drame familial a fait que j'ai eu une permission de deux semaines, du 15 au 29 mars et l'autorisation de rentrer en France. Lorsque je suis parti de Berlin, mes camarades de chambrée m'ont averti que si je revenais au 29 mars, ils ne me parleraient plus...Je ne sais pas si cela a constitué l'élément déclencheur, j'y pensais déjà beaucoup, mais je ne suis pas retourné à Berlin. Et j'ai continué après la guerre à revoir mes amis.

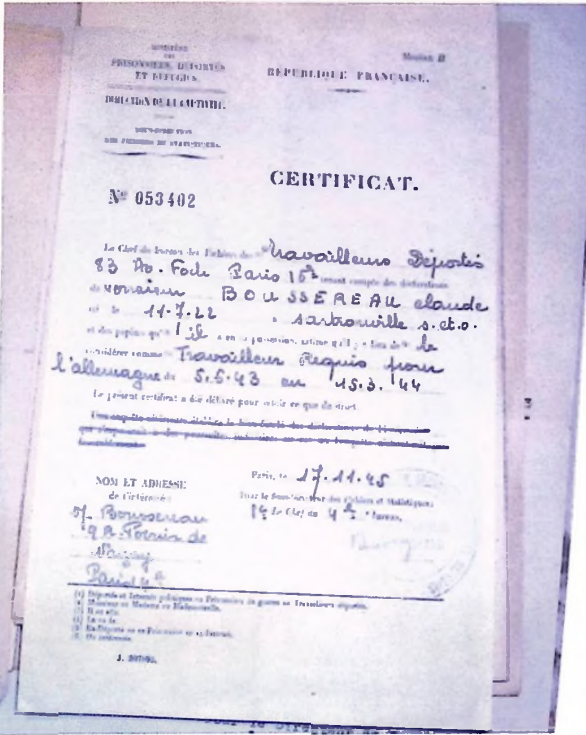


Comment avez-vous pu échapper aux contrôles des Allemands et de la police française qui collaborait ?

C.B : J'ai eu beaucoup de chance. Ma sœur avait une amie très proche dont le mari était un Résistant influent, qui m'a rapidement trouvé un emploi chez Ericsson à Colombes. Le directeur était un Allemand anti-nazi qui m'a embauché, m'a fait faire une carte d'identité professionnelle, m'a vivement recommandé de n'utiliser que cette carte, et de mettre ma carte d'identité individuelle en lieu sûr. Je n'ai pas été inquiété après.

Et votre retour aux PTT ?

C.B : Le travail chez Ericsson ne me déplaisait pas, il m'avait en quelque sorte sauvé la vie, mais je préférais les PTT. J'ai été admis à un concours de Commis nouvelle formule et nommé le 01/10/1944 à Paris 83, puis à la Routante (la Brigade) quelques années,



Contrôleur à Paris 6 en 1954, CTDIV par concours à Paris 92. Ensuite, mon bureau a été choisi comme bureau-test pour la mise en place de la mécanisation de la comptabilité. Ce travail m'intéressait, je m'y suis beaucoup investi ; et j'ai été proposé à la Direction du Budget et de la Comptabilité, pour travailler à la mise en place de la mécanisation postale dans les bureaux. Puis je suis devenu IN par concours en 1969, puis INC jusqu'à ma retraite en 1983.

Merci à Claude Boussereau de la confiance qu'il nous a témoignée en nous confiant ces éléments de sa vie personnelle. C'est un témoignage précieux et rare qu'il nous permet de transmettre aux générations d'aujourd'hui et de demain.

Nous lui laissons le dernier mot, empreint d'humilité :

« Je n'aurais pas cru qu'à 96 ans, mon histoire puisse encore intéresser les générations actuelles. »

Robert Gilles

(1) Pour plus d'informations sur le **service du travail obligatoire**, se reporter au livre **EUX, LES STO** de Jean-Pierre VITTORI, aux Editions Temps Actuels.

Claude Boussereau, est né le 11 juillet 1922, il réagit par Loin en l'air depuis sa retraite, et a exercé toute sa carrière à Paris. Il y a débuté en tant qu'auxiliaire en 1938 à Paris 96, au service de la Poste. Il a pu, à l'âge de 17 ans et demi, passer le permis de conduire, à la suite de derogations accordées aux seuls jeunes hommes, les jeunes femmes n'y ayant pas droit. Puis, après juin 1940, il est, comme les auxiliaires de l'époque, licencié. Il sera alors employé à la Société Générale, toujours à Paris, du 7 juillet 1941 au 18 juin 1942. Rappelé par l'administration des PTT, il rejoint Paris 96, à cette date, toujours en qualité d'auxiliaire.

Le 4 juin 1943, il reçoit une convocation pour se présenter à la caserne de la rue de la Papeterie, Paris 8, et l'ordre de mobilisation pour les services de la Poste Allemande dès le lendemain. Il se souvient, encore ému, de l'inhumanité de sa mobilisation, qui ne lui donne, même pas, le temps d'aller embrasser ses parents, habitant dans l'Oise, avant son départ.

Cette convocation fait référence au décret du 16/02/1943 pris pour l'application de la loi du même jour, portant institution du service du travail obligatoire, signé de Pierre LAVAL.

l'article 1^{er} du décret précise

... Homme né entre le 01/01/1920 et le 31/12/1920,

... Homme né entre le 01/01/1921 et le 31/12/1921,

... Femme né entre le 01/01/1922 et le 31/12/1922

Sont donc mis à un service du travail d'une durée de 2 ans, qu'ils pourront être tenus d'exécuter à partir de la date du présent décret.

Claude Boussereau est un passionné d'histoire locale. Il a écrit, notamment « La Justice à Blois », publiée aux Editions Animatea, et « La Poste en Loin en l'air ».

Le Dossier

Panorama des luttes émancipatrices des femmes en Europe

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes au travail et leur émancipation. Elle est aussi la journée « mémoire » des luttes féminines, toujours d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, le besoin de la célébrer et de lutter persistera. Quelques rappels historiques en Europe autour de cette journée nous aideront à mieux cibler ce qu'il faut faire pour amplifier les luttes actuelles et à venir.

Le principe d'une journée internationale de luttes pour les droits des femmes a été décidé à Copenhague en 1910 par la II^e Internationale Socialiste⁽¹⁾, sur proposition de la militante allemande Clara Zetkin⁽²⁾, d'organiser chaque année « une journée universelle, féminine, de lutte pour les droits de la femme, et pour la paix », sans qu'une date ne soit avancée.

La résolution finale précise : « les femmes socialistes de tous les pays organiseront une journée des femmes qui, en premier lieu servira à la propagande en faveur du vote des femmes... [elle] doit avoir un caractère in-

ternational et être soigneusement préparée », c'est donc dans l'internationalisme prolétarien que s'enracine la journée du 8 mars.

C'est le 19 mars 1911 qu'aura lieu le premier rendez-vous en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse. Les femmes et les hommes qui participent à ces rassemblements exigent, outre le droit de voter et d'exercer une fonction publique, le droit au travail, à la formation professionnelle, et la cessation des discriminations sur le lieu de travail.

Un mouvement pacifiste se forme à la veille de la Première Guerre mondiale, les femmes russes célèbrent leur première Journée internationale de la femme le dernier dimanche de février 1913.

Dans les autres pays d'Europe, les femmes se rassemblent soit pour protester contre la guerre, soit pour exprimer leur solidarité avec "leurs sœurs".

C'est en 1914 que cette journée sera organisée le 8 mars, notamment en France.

Lénine décréta en 1921 le 8 mars « journée internationale des femmes ». Elle devient en URSS un jour férié chômé, en référence à une manifestation des femmes de Saint Pétersbourg en 1917 le 23 février⁽³⁾



Dessin de Michel Gaillard

1. La II^e Internationale socialiste créée en 1889 rassemblait toutes les organisations ouvrières, partis et syndicats confondus.

2. Clara Zetkin - 1857 -1933 . enseignante, journaliste et femme politique marxiste allemande, militante des droits des femmes.

3. 23 février dans le calendrier julien en usage alors en Russie, mais le 8 mars dans le calendrier géorgien utilisé ailleurs.

pour revendiquer « du pain et la paix ». Cette manifestation est considérée comme le début de la révolution d'octobre. Révolution qui fera participer pour la 1^{re} fois une femme au gouvernement (Alexandra Kollontaï), qui décréta l'égalité des conjoints, les congés de maternité, le droit à l'avortement...

Le 8 mars 1945, dans le camp de la mort de Ravensbrück, les déportées célèbrent la journée.

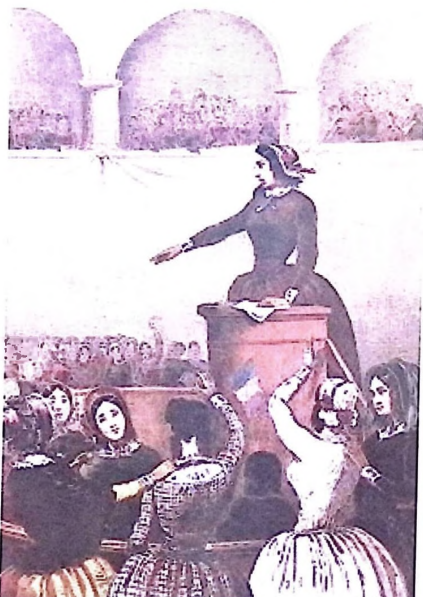
Dès 1946, les femmes du monde entier se mobilisent et dans le contexte international de guerre froide, l'exigence de paix domine les manifestations du 8 mars. Ces manifestations importantes dans le monde font qu'en **1975** la journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies.

En 1982, la célébration du 8 mars devient officielle, en France. Ce côté officiel en modifiera beaucoup le contour. Elle devient « la journée de la femme », au détriment de son contenu social plus propice aux luttes revendicatives.

En 1995, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par 189 gouvernements lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, constituent une feuille de route de portée historique, et sont encore une puissante source d'orientation et d'inspiration, précisant : « un monde où chaque femme et chaque fille peut exercer ses libertés et ses choix et connaître et comprendre tous ses droits, notamment le droit de vivre sans violence, le droit à l'éducation, le droit de participer à la prise de décision et le droit de recevoir un salaire égal pour un travail égal ».

En France, pays patriarcal, les forces progressistes ont toujours eu beaucoup de mal à mettre à leur juste place les femmes dans la société. Celles-ci ont dû braver des interdits de toutes sortes et mener des luttes difficiles pour des droits aussi bien sociétaux que sociaux.

Par exemple : notre révolution de 1789, « la mère de toutes les révolutions ! » permet aux femmes de s'exprimer, de revendiquer le droit à l'instruction primaire ; le droit au travail ; la protection de la loi pour les femmes abandonnées ou filles mères ; le droit à la santé ; la réforme du mariage ; l'accès à la citoyenneté. Mais des acquis de la Constituante, la Convention garde peu de choses et ce qu'elle accorde, comme la protection des filles mères, est supprimé par le Code Napoléon de 1804, il inscrit l'enfermement des femmes au sein de la famille. Considérées comme des mineures, elles sont soumises, jusqu'en 1970, à l'autorité du père et du mari. Pourtant dès 1791, Olympe de Gouges⁽⁴⁾ écrit, dans les droits de la femme et de la citoyenne, que si « la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir le droit de monter à la tribune. »



1848-club-feminin- Gallica BNF

En 1830 et en 1848, elles sont sur les barricades. Mais sont exclues de la politique. Jeanne Deroin⁽⁵⁾ a « le culot » de se présenter aux élections législatives en 1849, elle obtient 15 voix !

Les idées reçues ont la vie dure. Flora Tristan⁽⁶⁾ disait : « L'homme le plus opprimé peut opprimer un être, qui est sa femme. Elle est la prolétaire du prolétaire ».

En 1870, après la chute de Napoléon III, le suffrage universel est rétabli sans y inclure les femmes. Victor Hugo, qui est un temps président d'honneur de la Ligue française pour le droit des femmes, le déplore : « Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent, il faut qu'il casse »

Pendant la Commune de Paris, la participation des femmes est déterminante. La journaliste Maria Deraismes⁽⁷⁾ fonde l'Association pour le droit des

4. Marie Gouze dite Olympe de Gouges -1748-1793 ; femme de lettres, femme politique, en 1791 elle écrit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Elle sera guillotinée.

5. Jeanne Deroin -1805-1894 ; socialiste française, une des porte-paroles des revendications féministes en 1848.

6. Flora Tristan -1803-1844 ; militante socialiste et féministe, une des figures majeures au débat social dans les années 1840.

7. Maria Deraismes-1828-1894 ; journaliste et conférencière, première initiée à la franc-maçonnerie, est à l'origine de la création de l'ordre maçonnique mixte international « le Droit humain »

femmes, avec Paule Mink⁽⁸⁾ et Louise Michel⁽⁹⁾, pour l'obtention des droits civils et de réformes en faveur de l'éducation des filles. Elles mettent sur pied des ateliers autogérés, des crèches, des cantines, des organismes de solidarité.

Une première application décidée par la Commune accorde des salaires identiques aux instituteurs et aux institutrices.

Elles arrachent la fermeture des maisons de tolérance. La Commune bannit la prostitution considérée comme « une forme de l'exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines. »

Elles participent aussi en première ligne aux combats durant la « semaine sanglante » où la Commune sera écrasée et les acquis conquis avec.

Dans les années 30, les femmes ont une forte implication dans les luttes nationales. Le gouvernement du Front Populaire comprend 3 femmes, bien qu'elles n'aient pas le droit de vote !

Pendant la Guerre, alors que leur origine et leur statut juridique, politique et social en faisaient toujours des marginales de la vie publique, les femmes participent à la résistance, aux côtés des hommes. Les femmes des PTT y jouent un rôle important dans le renseignement mais pas seulement⁽¹⁰⁾.

Les femmes ont dû attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour voir reconnaître leurs droits politiques (1^{er} vote des femmes aux élections municipales du 25 avril 1945) et encore deux ans, pour que le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 inscrive ce principe dans les principes fondamentaux de la République : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

Dans les années 70, la mobilisation des femmes et de quelques hommes concourt à l'évolution de l'opinion publique en faveur du droit à l'IVG. Ce droit a été conquis de haute lutte et, à l'instar des autres droits arrachés par et pour les femmes, droits toujours remis en cause par les forces rétrogrades de notre pays.

La CGT et le 8 mars :

La CGT s'empare du 8 mars pour que s'expriment et s'affirment les revendications des femmes d'abord sur le lieu de travail puis de manière plus large dans des manifestations mais en privilégiant toujours la dimension revendicative et d'action. Un temps fort dans les luttes émancipatrices.

A partir de 1955, la CGT reprend avec force « le respect du droit au travail des femmes » sous l'impulsion de Madeleine Colin. Puis, plus tard, s'appuyant sur le magazine *Antoinette*, elle lance des campagnes pour : « le temps et les moyens de vivre ».

Mais c'est l'occasion aussi de faire le point sur la situation des droits des femmes, sur la place qu'elles occupent dans l'univers du travail comme au sein de la CGT ; car il n'y a pas d'automatisme pour que la place des femmes soit effective dans les syndicats, et c'est pourtant une question essentielle.

Cette année, dans le cadre de la préparation des mobilisations du 8 mars, la CGT invite en amont à une rencontre sur « la place des femmes dans la CGT », suite à la consultation « Femmes, la CGT vous la voulez comment ? ».

Cette journée sera précédée d'un débat organisé conjointement avec l'IHS Confédéral sur « le travail, les femmes la CGT d'hier et d'aujourd'hui »

« Rien n'est jamais définitivement acquis.
Il suffira d'une crise politique, économique
ou religieuse pour que les droits des femmes
soient remis en question. Votre vie durant,
vous devrez rester vigilantes »

Simone de Beauvoir

La place des Femmes dans les PTT et dans la Fédération :

Sur ce sujet, la conférence du 7 mars 2017⁽¹¹⁾ a montré l'abondance de l'activité des militantes pour le droits des femmes et les conquêtes sociales, telle Marie Couette, dont Maryse Dumas nous retrace un portrait dans les pages qui suivent.

Pour conclure, les luttes menées par les femmes ont permis certes des améliorations de leurs conditions de vie et de travail, des avancées sur les droits des femmes, mais nous sommes encore loin du compte concernant l'égalité professionnelle et dans la vie quotidienne et pour que cessent les violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes : au travail, dans l'espace public comme à la maison...

Danièle Ledoux

8. Paule Mink- 1839-1901 : d'origine Polonoise, journaliste, en 1868, elle fonde une organisation mutualiste féministe révolutionnaire nommée la « Société fraternelle de l'ouvrière » ; fait partie, avec Louise Michel, du Comité de vigilance de Montmartre lors de la Commune ; porte sa candidature de facto aux législatives de 1893 dans le 6^e arrondissement de Paris.

9. Louise Michel - 1830 -1905 : institutrice, militante révolutionnaire et anarchiste, franc-maçonne... détenue et déportée en Nouvelle Calédonie en 1873, elle ne rentrera en France qu'en 1880.

10. In les femmes des PTT dans la Résistance de Maurice Desseigne - IHS

11. Brochure - La place des femmes dans les PTT et la Fédération - 3 e

Marie COUETTE : Une militante acharnée pour les droits des femmes et les conquêtes sociales

« Mes tâches à la CGT sont les femmes, la famille, l'enfance et tout ce qui s'y rattache : la Sécurité Sociale et les colonies de vacances en particulier.

Par une organisation minutieuse, j'arrive à avoir le contact avec toutes les femmes syndiquées de France, à peu près deux millions. Je reçois l'écho de toutes leurs difficultés et je les répercute au bureau de la CGT». C'est en ces termes que Marie COUETTE définit les responsabilités qui sont les siennes, en 1946, pour un magazine féminin. Quand elle répond à cette interview, elle est, à la fois, la première et la seule femme membre du Bureau Confédéral. Modeste, elle oublie de mentionner qu'elle représente la CGT à l'Assemblée Consultative provisoire et à la commission salaires. La responsabilité qui lui est confiée est à la hauteur de l'autorité et de la légitimité qui lui viennent à la fois de son rôle dans la Résistance et de son militantisme syndical, avant-guerre, dans la Fédération Postale Unitaire, et dans la CGT réunifiée.

12

Résistante de la première heure :

Pour elle, la résistance a commencé avant même l'offensive allemande de mai 1940. Assignée à résidence, par l'administration française, à Clermont Ferrand dès le 29 octobre 1939, puis déplacée à Chateauroux le 25 juin 1940, étroitement surveillée, son courrier ouvert et censuré, elle réussit cependant à organiser de premiers groupes de résistance. Le 1^{er} novembre 1940, elle est révoquée des PTT. Elle revient à Paris pour développer la résistance à partir des lieux de travail des PTT qu'elle connaît bien. Avec H. GOURDEAUX et E. FLEURY, elle rédige des tracts et articles clandestins, et fait reparaitre « Le Travailleur des PTT ». Elle devient responsable du travail illégal dans les bureaux et centraux des PTT, puis sur plusieurs branches des services publics et fait partie du collectif de direction du principal groupe de résistance dans les PTT, « Libération Nationale PTT ». Le grade de « Capitaine » lui sera attribué. Elle contribue aussi à planquer et ravitailler d'autres résistants, notamment Jean LLOUBES. En avril 1943, elle participe à l'évasion réussie de Marcel GOUZIEU, technicien

des PTT qui détient les plans des réseaux téléphoniques utilisés par les Allemands. Elle est elle-même interpellée le 1^{er} juin 1943 : « Arrêtée avec quelques papiers relatifs au travail que j'effectuais, j'ai pu avaler le papier le plus important ; j'avais également deux trousseaux de clés sur moi. Je fus battue, giflée à la Sureté Nationale qui m'avait arrêtée. Ils ne purent jamais savoir ni ce que je faisais, ni où j'habitais. J'avais chez moi papiers et machines, je ne donnais aucune indication ni sur mon travail ni sur mon domicile ».

Marie COUETTE est alors emprisonnée à la Petite Roquette d'où elle parvient à reprendre contact avec la Résistance tout en organisant celle des prisonnières, politiques et droit commun. Malgré plusieurs plans, elle ne parvient pas à s'évader. Elle est libérée par la Résistance le 17 août 1944. Dès le 18, elle est chargée de diriger la grève générale insurrectionnelle des PTT sur la rive gauche de la Seine.

Une dirigeante syndicale expérimentée :

Marie COUETTE récusait le terme de « féministe » dans lequel elle voyait le risque d'une opposition stérile entre

femmes et hommes, faisant perdre de vue le combat de classes qui devait au contraire les unir. Pourtant, ce qualificatif vient naturellement à l'esprit, dans la signification que lui donne aujourd'hui la CGT, au vu de son obstination à gagner l'égalité totale entre les femmes et les hommes, et à le faire en organisant les femmes afin qu'elles prennent elles-mêmes leurs actions en mains.

Elle est persuadée que le droit au travail plein et entier des femmes est la pierre angulaire pour conquérir leur égalité. Avec la Fédération Postale Unitaire et la « Ligue des Dames employées », elle a mené la bataille de 1927 à 1935, pour gagner l'égalité des salaires et carrières des « Dames employées » vis-à-vis des « Commis ». L'administration a fini par céder mais a immédiatement contourné la mesure. Marie COUETTE reprend ce flambeau à la Libération, en l'élargissant à l'ensemble des femmes salariées : « il faut appliquer le principe « Travail égal, Salaire égal » dans toutes les administrations ainsi que dans l'industrie privée et en faire bénéficier toutes les femmes de France » déclare-telle le 8 décembre 1944

à l'Assemblée Consultative Provisoire. Contestant que ces inégalités représentent sur des justifications réelles, elle ajoute : « *Légalement la femme a un salaire inférieur par le seul fait qu'elle est femme* ». Elle n'aura de cesse que d'obtenir l'interdiction des abattements sur les salaires féminins et sur les primes insurrectionnelles. Ambroise CROIZAT apportera sa signature à cette décision. 2^e victoire pour l'égalité des salaires, mais elle ne s'en tient pas là ! Représentant la CGT à l'Assemblée Consultative Provisoire, elle exige qu'au-delà du droit de vote, la Constitution stipule que « les Hommes et les Femmes naissent libres et égaux en droits ». Quand celle-ci est adoptée, elle déclare que le combat doit maintenant continuer pour que les femmes puissent accéder à tous les emplois et disposer de salaires, carrières et accès à l'éducation et aux formations égaux. « *Nous n'assurerons la liberté réelle de la France qu'avec des citoyens et des travailleurs libres, unis par l'égalité de leurs droits et de leurs devoirs* ».

Elle constate : « *Dans toutes les couches de la société la femme légalement est infériorisée. La femme mariée est en tutelle, la femme qui vit seule ne bénéficie pas des droits accordés à l'homme* ».

Elle se saisit de toutes les occasions pour exiger l'égalité totale : « *tant sur le plan du travail que dans la vie familiale et sociale : la révision du code civil, l'égalité des salaires, l'ouverture de toutes les professions aux femmes* ».

L'argumentation inlassable de Marie COUETTE se double de talents d'organisatrice et de propagandiste. Dès septembre 44, membre du bureau de l'UD CGT de la Région Parisienne, elle contribue à la constitution de commissions féminines dans les fédérations, unions départementales et même certains syndicats, sans pour autant lâcher quoi que ce soit du combat de classes plus général. A l'appui de son expérience dans la commission féminine de la CGTU où elle a été élue en 1927, et de la commission féminine de la FPU qu'elle a contribué à créer dans la même période, elle développe un sens aigu de l'organisation. En 1945, elle obtient la création, pour la première fois, d'une commission féminine confédérale, dont elle est élue à l'unanimité secrétaire avant d'accéder au Bureau Confédéral. Elle s'explique sur son rôle : « *Les femmes ne doivent pas s'attacher seulement aux*

revendications des travailleuses. C'est une tâche immédiate pour rechercher tout ce qui maintient les femmes dans un état d'infériorité ».

Sous son impulsion avant et après la scission de 1947, des rubriques régulières seront ouvertes aux militantes dans la presse confédérale, le nombre de signatures féminines s'élargit, le « terrain couvert » également. Elle ouvre une rubrique où elle répond directement aux femmes qui lui écrivent ou qu'elle rencontre. Elle y témoigne d'une grande humanité et de beaucoup de simplicité dans les conseils qu'elle donne pour s'organiser, se faire entendre, se défendre. Dès janvier 1948, paraît, sous son impulsion, un « Bulletin confédéral des femmes » ancêtre d'Antoinette.

En 1949, c'est le choc ! Marie COUETTE demande à être relevée de ses fonctions à la direction confédérale, « pour raisons de santé », quelques jours avant la tenue d'une conférence nationale féminine à laquelle elle a beaucoup œuvré et qui rassemblera près de 1 200 délégués.

En quelques années, elle aura réussi à doter la CGT d'un solide corps pratique et théorique pour mener la bataille pour les droits des femmes en lien étroit avec le combat de classes. Il aura été plus ou moins utilisé selon les périodes. Aujourd'hui, il apparaît d'une incroyable modernité et reste une source d'inspiration pour les combats futurs.

Maryse Dumas



Marie COUETTE à sa libération en août 1944. (La remontée d'Emmanuel Fleury, page 85)

© Centre des archives CGT / AFM

Repères biographiques

- Marie BLUET est née le 14/07/1898 à ONZAIN (LOIR et CHER). Elle épouse Louis COUETTE en 1924. Elle est décédée le 5 octobre 1974 à VINEUIL (LOIR et CHER)
- Employée aux Chèques Postaux de Paris à partir de 1921.
- Adhère à la CGTU et au Parti Communiste Français en 1924.
- Elue au bureau fédéral de la Fédération Postale Unitaire en 1927
- Résistante, responsable du travail illégal dans les PTT et certains services publics en région parisienne. Elle est arrêtée en 1943.
- Membre de la commission administrative confédérale (1945), et du bureau confédéral d'avril 1946 à novembre 1949.
- Déléguée de la CGT à l'Assemblée consultative provisoire (1944/1945),
- Fondatrice de la commission féminine de la FPU (1927) et de la Commission confédérale (1945).

filles d'Immigrés...

Propos recueillis
par Yveline Jacquet
pour le Relais

Dans un article précédent du Relais, Robert Gilles rend compte des travaux de l'IHS sur le thème «PARTIR», thème choisi en 2016 pour les rendez-vous de l'histoire de Blois. Il détaille les différentes vagues de migrations depuis 1870, et cite les travaux de Phryne Pigenet, docteure en Histoire qui traite la question de la CGT et l'immigration espagnole.

Jacqueline Guichard, a bien voulu nous faire part de son vécu de fille d'immigrés espagnols venus en France à la suite du putsch de Franco en 1936.

Le Relais : Jacqueline, tu as des origines espagnoles, peux-tu nous parler des circonstances de l'arrivée en France de la famille qui t'a élevée ?

Jacqueline :

Ma famille est arrivée d'Espagne en 1936 et le gouvernement français a accueilli cette immigration dans les camps de concentration d'Argelès, Rivesaltes et Guers dans l'Aude, faits ignorés pendant des décennies par le gouvernement français. Après quelques périples dans diverses villes de France, c'est à Bayonne que s'est fixée la famille. J'ai donc vécu mon enfance jusqu'à l'âge de 17 ans à Bayonne à 30 km de la frontière espagnole. D'ailleurs à Bayonne existait une forte concentration espagnole, concentration sur le quartier «St Esprit». A cette époque, la quasi-totalité des immigrés travaillait dans le privé (la métallurgie, aux forges du Boucau en 1964...) dans

des emplois très durs et parfois non déclarés !

Comme le dit Jean Ferrat : «*nul ne guérit de son enfance*». Effectivement on ne choisit ni le moment, ni le lieu, ni les circonstances de son enfance.

As-tu un souvenir particulier de ce vécu dans la communauté espagnole ?

Jacqueline :

En dehors de l'école, nous vivions dans la communauté avec ses fêtes, ses traditions. Cette communauté était aussi organisée politiquement puisque toujours attachée au PC espagnol.

Il faut savoir que, dans l'immigration espagnole, beaucoup étaient adhérents et militants à la fois au PC espagnol et au PC français.

C'est ainsi que j'ai assisté à des réunions du PC espagnol avec des débats très vifs, des tensions internes entre tendances, sur les stratégies d'actions à adopter auprès des autres immigrés espagnols et, en interne, avec les communistes demeurés dans la clandestinité en Espagne. Toute la famille était impliquée dans différentes formes de luttes. Nous, les plus jeunes, apportions notre contribution à des actions clandestines ; c'est ainsi qu'à partir de 10 ans, nos parents nous emmenaient jusqu'à 1 km de la frontière, après quoi nous passions la frontière à vélo, non sans avoir oublié de cacher à l'intérieur du guidon le journal espagnol «*El Mundo Obrero*» (le Monde ouvrier), imprimé sur du papier «*bible*» (papier très fin) à destination des communistes qui vivaient clandestinement en Espagne. Les «*carabineros*» espagnols ne se sont jamais doutés de ce subterfuge.



© archives J. Guichard

Jacqueline à l'école - 3^e en partant de la gauche au 2^e rang

Mon enfance et ma jeunesse ont été marquées par la présence et l'action de femmes à fortes personnalités, assumant responsabilité familiale et citoyenne : **Dolores Ibaruri**² était notre modèle dans les milieux réfugiés, nous allions l'écouter quand elle venait clandestinement au Pays Basque, les femmes espagnoles ont déployé un courage extraordinaire dans l'immigration et participaient activement aux luttes. Sans nul doute cela m'a beaucoup aidé à me forger une personnalité « bien trempée », mais, qui parfois, m'a joué des tours.

A cette époque existait, pour le jeudi après-midi, le patronage laïque qui nous a ouvert les portes sur une approche culturelle avec des cours de musique et des sorties culturelles, des activités physiques.

L'école laïque et gratuite nous a donné la même identité apparente que les autres ; même tablier, mêmes fournitures, mêmes matières enseignées, mêmes instits dévoués, efficaces, et en même temps quotidienneté de tout ce qui nous manquait : pas de fêtes, pas de jouets, pas de parents pour nous aider au travail scolaire, sous le tablier les mêmes vêtements toute l'année ou presque. Les insultes, les propos qu'aujourd'hui nous qualifions de « racistes » : *sales espagnols, tu viens manger notre pain, tu sens mauvais, vous n'êtes bons à rien, les bons boulots c'est pour nous... les espagnols, vous mettez le bazar partout, vous êtes des mécréants*, eh oui, nous n'allions pas au catéchisme !!! C'était très mal vu même à l'École laïque !!! Car nous étions athées dans un département très catholique.

Cependant, l'école laïque nous a apporté l'égalité apparente, nous a offert l'égalité des chances pour tous les jeunes, quelles que soient leurs origines. Nous avons eu

la possibilité d'accéder à tous les métiers, y compris à ceux de la Fonction publique. C'est ainsi que par ses luttes, les acquis de ses organisations (en particulier de la CGT) et de la Révolution française, le peuple français nous a mieux intégrés.

Qu'entends-tu par « mieux intégrés » ?

Jacqueline :

Mieux intégrés, c'est-à-dire qu'il y avait moins de rejets de la part de la population française. Par contre, personnellement, je n'ai jamais renié, au nom de l'intégration, ma double appartenance, ma culture espagnole et ma culture française. Je parle et je pense espagnol dans certaines circonstances, et je suis sensible à la culture espagnole ; ce que n'ont pas fait mes frères et sœurs.

L'intégration ne doit pas être le reniement de ses origines.

La solidarité avec les salariés immigrés, avec tous les peuples, n'a jamais fait défaut à mon organisation. Souvent la CGT a été seule, en tant qu'organisation syndicale, à lutter pour le droit à l'indépendance des peuples à disposer d'eux-mêmes, notamment de l'Algérie, (rappelons-nous de Charonne en 1962), elle a œuvré pour la paix au Vietnam, et encore aujourd'hui sur la question des migrants la CGT défend leur droit de tout être humain à être accueilli en France, pays qui vient de célébrer le 70^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1 : *Le Relais* n°72, nov. 2016 « un combat internationaliste 1936-1960 : la CGT et les immigrés espagnols » ? Robert Gilles.

2 : Dolores Ibaruri, *La Pasionaria* 1895-1989



Jacqueline Guichard et Yveline Jacquet

© archive CGT Fige

Jacqueline Guichard est née le novembre 1959

Elle adhère à la CGT le 1^{er} mai 1957 sur le terrain à Paris (31) où elle s'inscrit post 1

Secrétaire des Services Financiers de Lyon de 1971 à 1979 (Cheques, RNE, CCM)

Elle adhère à la CF Fédérale de 1975 à 1980, dans le même temps, elle est au bureau de l'UD du Rhône de 1979 à 1980

Secrétaire de l'Union Syndicale du Rhône entre 1980 et 1985

Elle est élue au 1^{er} Conseil d'Administration de la Poste (liste de liste) de 1990 à 1995

et est membre du Conseil Economique et Social Rhône-Alpes de 1995 à 2005

En retraite depuis 1998, elle adhère toujours dans sa section locale de retraités ainsi qu'au Mouvement Syndical des Retraités du Rhône

«Changez de logiciel !»

Cette injonction, lancée par le gouvernement et les médias à sa dévotion, s'adresse aux syndicaux qui s'opposent à la disparition du statut des fonctionnaires.

Car c'est de cela qu'il s'agit : en recrutant massivement des personnels sous contrat, c'est bien la fin de ce statut qui est programmée.

C'est tout un ensemble de droits et garanties, construit à la Libération sur les bases des propositions du Conseil National de la Résistance, qui serait ainsi démolit. La droite et tout ce que le pays compte de réactionnaires en ont rêvé, le président des riches veut le réaliser !

Or, ce statut répondait et répond toujours, bien qu'imparfaitement, à un objectif très précis : donner aux fonctionnaires les moyens de fournir à la population des services d'intérêt général, ce qui marque la différence fondamentale entre la Fonction Publique et les entreprises privées dont le but est de faire du profit.

Pour lui permettre d'assurer cette mission, le législateur a voulu que le fonctionnaire soit à l'abri des pressions, d'où qu'elles viennent, qui pourraient compromettre son indépendance. Il a ainsi prévu tout un ensemble de dispositions qui devaient concourir à cet objectif :

- un recrutement démocratique, en privilégiant la formule du concours sur épreuves avec anonymat des candidatures, garantie contre le favoritisme et les interdits professionnels,
- une sécurité de l'emploi, liée à la carrière, elle-même fondée sur

le grade et non sur la fonction, celle-ci pouvant disparaître sans que son titulaire en soit affecté,

- le droit à une rémunération liée à ce grade, identique (en principe) quel que soit le sexe ou le lieu d'affectation,
- le droit de s'exprimer, de faire grève, de se syndiquer et d'exercer des responsabilités syndicales,
- le droit d'intervenir dans la gestion, au niveau de l'organisation et du fonctionnement des services (CTP), en matière de droits et garanties du personnel (CAP) ainsi qu'au niveau des conditions de travail et de la sécurité (CHSCT),
- le droit à la retraite et à un régime particulier de sécurité sociale, etc.

Le but de cet ensemble de dispositions a été clairement exprimé en 1946 par celui qui en fut le maître d'œuvre, Maurice Thorez, ministre de la Fonction Publique dans le gouvernement du général De Gaulle : *« Le fonctionnaire ne doit plus être le domestique du gouvernement, livré à l'arbitraire et au favoritisme, mais le serviteur de l'État et de la Nation, garanti dans ses droits, son avancement et son traitement, conscient en même temps de sa responsabilité, considéré enfin comme un homme et non comme un rouage impersonnel de la machine administrative ».*

Ajoutons que ce statut de 1946 contenait, dans son article 32, une disposition destinée à assurer au fonctionnaire une situation matérielle le mettant à l'abri des tentatives de corruption : son traitement devait être au moins égal à 120% du minimum vital, nous

dirions aujourd'hui du SMIC. Mais cette mesure ne fut jamais appliquée.

En effet, dès sa publication, ce statut fit l'objet d'attaques virulentes de la part de toutes les forces politiques œuvrant pour un retour au passé, à cette « belle époque » où régnait la précarité et la soumission aux caprices des dirigeants. Tous les gouvernements, à l'exception de la parenthèse 1981-1984, se sont attachés à vider le statut de sa substance (voir Le Relais n°63 d'avril 2014).

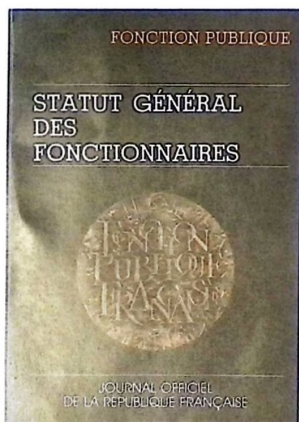
Aujourd'hui l'actuel gouvernement veut aller encore plus loin en tarissant le recrutement de fonctionnaires et en généralisant le recours à du personnel contractuel. Le statut n'aurait ainsi plus de raison d'être.

On le voit, le camp réactionnaire n'a pour sa part jamais changé de logiciel ! Et l'on voudrait que les syndicats acceptent bon gré mal gré cette régression sociale ?

Pour la CGT, la défense du statut n'est qu'un aspect de son combat, car elle est porteuse de propositions. Loin de se contenter d'un statu quo marqué par de multiples atteintes aux droits et garanties, elle revendique, sur la base des principes affirmés à la Libération, l'élaboration d'un statut rénové, renforcé, dans le cadre de services publics répondant réellement aux besoins de la population. En même temps, elle se prononce, en direction des non-fonctionnaires, pour un nouveau statut du travailleur salarié le mettant à l'abri de la précarité.

Loin d'être un combat d'arrière-garde, cette démarche s'inscrit résolument dans la modernité et dans la construction d'un avenir meilleur.

Maurice Desseigne



Statut général des fonctionnaires

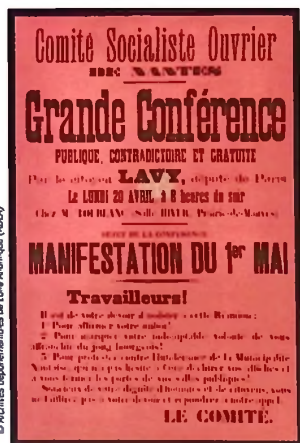
« Debout, Camarades ! » Les 1^{er} mai en Loire – Atlantique (1890-2002)

C'est le titre du livre¹ que Michel TACET, adhérent fidèle et actif de notre IHS a publié en mars 2018. Il était déjà coauteur de « 1900-1974 Chronique du mouvement social dans les PTT en Loire-Atlantique » et de l'« Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981 ».

La rédaction de notre revue lui a posé quelques questions afin d'en savoir plus sur le genèse de son ouvrage.

Sans concession, il produit là un travail étayé par de nombreuses références accumulées lors de recherches, de lectures, d'échanges.

Il ne dissimule rien des difficultés du mouvement ouvrier nantais confronté à ses divisions mais surtout à l'opposition méthodique, et parfois violente, du patronat local soutenu par les représentants de l'Etat. Cela n'empêche pas Michel, militant CGT de longue date, de nous transmettre sa confiance en l'avenir du combat syndical.



Affiche 1891

En quoi le 1^{er} Mai justifie-t-il que tu lui consacres un livre ?

Michel Tacet : Dans un premier temps il n'était pas dans mes intentions, encore moins dans mes prétentions de consacrer un livre à l'histoire du 1^{er} mai. Ce livre doit beaucoup à un concours de circonstances.

Tout a commencé le 1^{er} mai 2002 avec ces masses impressionnantes exprimant leur hostilité à la présence du Front national au second tour des élections présidentielles. Aussitôt, ma curiosité m'a amené à remonter le cours de notre histoire sociale à la recherche des

1^{er} mai d'antan pour voir s'il en existait d'équivalents. J'avais lu « Les 100 printemps », j'ai découvert des approches complémentaires de cette histoire du 1^{er} Mai signées des historiens Maurice Dommangeat, Danièle Tartakowski, Miguel Rodriguez et j'ai commencé à accumuler un maximum de documents relatifs au 1^{er} Mai, notamment au plan local. Ils m'ont permis de constater la singularité du mouvement ouvrier nantais pas toujours en conformité avec le mouvement ouvrier national. Georges Séguy, rencontré au stand de l'IHS lors du 49^e congrès confédéral réuni à Nantes en décembre 2009, m'a encouragé à écrire. J'ai suivi son conseil, et les années suivantes, des séquences de cette histoire du 1^{er} Mai en Basse Loire ont été régulièrement publiées dans le bulletin du Centre d'histoire sociale CGT FAPT 44, à destination de nos adhérents.

L'idée d'en faire un livre est née le jour où le Centre d'histoire du travail de Nantes m'a proposé de regrouper ces travaux et de les éditer.

En 1989, Georges Séguy a publié « Les 100 printemps du 1^{er} Mai » (Messidor/éditions sociales). N'avait-il pas tout écrit sur le sujet ?

M.T : Si Georges Séguy avait tout écrit, il n'y aurait plus rien à dire. Son

objectif était plutôt de susciter l'envie de compléter cette histoire. Il s'est volontairement limité à traiter « essentiellement de l'histoire du 1^{er} Mai dans ses dimensions françaises. » Il décrit la naissance à Paris de cette journée revendicative internationale, le courage des premiers « chômeurs », les manifestations enthousiastes après les grandes victoires sociales, la pugnacité des militants révolutionnaires à défendre la symbolique d'un 1^{er} Mai revendiquant le progrès social et la paix, enfin le contexte politique, économique et social qui détermine, chaque année, la puissance ou la faiblesse des rassemblements,



Affiche appel manifestation 1911

cale en créant une CFTC aussitôt prompte à dénoncer la CGT qui, le 1^{er} Mai 1920 « prétend imposer au pays tout entier la brimade d'un nouveau chômage de vingt-quatre heures ».

Faut-il rappeler les multiples tentatives de détournements du 1^{er} Mai pour en faire un jour férié, une fête, éclipsant ainsi toute référence revendicative ? A la veille de la première guerre mondiale, Léon Gervaise, secrétaire fédéral des Travailleurs de l'Etat s'en indigna : « S'ils acceptaient d'être payés le 1^{er} Mai, ce jour là ne serait plus considéré comme une manifestation mais comme un jour de réjouissance. » Le gouvernement de Vichy ira plus loin en confisquant le 1^{er} Mai pour en faire une « fête du travail et de la concorde sociale. »

A quelles conditions crois-tu que le 1^{er} Mai demeure durablement une journée mondiale de lutte et de solidarité des travailleuses et travailleurs ?

M.T. : Le livre se termine sur une note optimiste : « Son enracinement (du 1^{er} Mai) dans la conscience ouvrière est le meilleur encouragement à ne pas désespérer de son avenir », sachant que nous ne sommes plus en 1906 lorsque l'affrontement de classe conduisait les travailleurs regroupés sous la même bannière syndicale à revendiquer la journée de huit heures. En 130 ans, depuis les premières manifestations transgressives jusqu'à la fête légalisée, la société a changé, des certitudes ont été ébranlées, la mondialisation

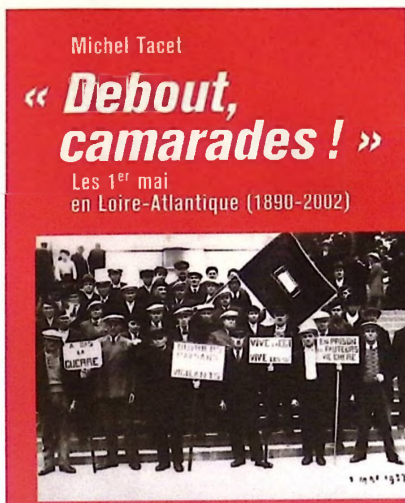
libérale a approfondi les inégalités, le mouvement syndical a évolué. Il s'est marcelé.

La désyndicalisation, la multiplication d'organisations, rarement associées dans un 1^{er} Mai unitaire et dont certaines s'accommoderaient volontiers d'une journée festive et récréative, ne concourent pas aujourd'hui à de fortes mobilisations. Par contre, d'autres organisations non syndicales rejoignent désormais la manifestation du 1^{er} Mai. Elles soutiennent les privés d'emplois, les victimes de discriminations

quelle qu'en soit l'origine, les réfugiés fuyant la famine ou un pays en guerre et sont porteuses de nouvelles aspirations. C'est peut-être en saisissant l'opportunité de les associer à l'action syndicale, de les rassembler autour une revendication partagée, que le 1^{er} Mai, fidèle à sa vocation originelle, demeurera « durablement une journée mondiale de lutte et de solidarité ».

Propos recueillis par
Alain Gautheron

1 Edité par le CHT (centre d'histoire du travail)
254 pages 22 €



Livre *Debout camarades - Editions du cht - à commander auprès de l'HS CGT Fapt - prix 22 €*



Inauguration de la salle «Alain Croce»

Cette inauguration a eu lieu mardi 18 décembre 2018 au siège du Syndicat CGT Poste des Bouches du Rhône

Avec cette décision prise par le Syndicat, son siège désormais prend une autre valeur rappelant en continu que seule la lutte et la fraternité peuvent ouvrir vers un autre horizon.

Alain Croce est décédé le 19 mai 2018 après un

combat d'une année contre la maladie.

Il a été membre de la CE fédérale de 1979 à 1998 et SG du syndicat 13P de 1985 à 1995.

Il est co-auteur de : **1971/95 Postiers: 25 ans d'histoires et de luttes dans les Bouches-du-Rhône (339 pages-octobre 2015)**

Ce sont plus d'une centaine de participants qui ont assisté à cet évènement.

L'hommage qui lui a été rendu a souligné la force d'adhésion qu'entraînait Alain pendant ses longues années de militantisme, de son engagement au jour le jour dans la défense du monde du travail, pour la conquête d'acquis exceptionnels à Marseille RP. Il a été aussi mis en avant le caractère profondément huma-



portrait d'ALAIN CROCE

niste d'Alain que certains ont pu apprécier.

La Fédération a souligné tout l'apport d'Alain Croce y compris au niveau fédéral.

Toile d'araignées rouge

Cela fait un an maintenant que notre IHS a décidé et mis en place des outils numériques pour être plus visible et relayer plus largement la vie de l'IHS CGT FAPT.

Après une certaine réticence sur l'intérêt de se positionner sur le net, la nécessité de ne pas laisser aux autres organisations (souvent bien éloignées de nos valeurs) la parole sur la toile, nous avons donc décidé d'y être présents avec l'esprit que cela ne remplace absolument pas le besoin de publications pa-

pier telles que nos livres, nos brochures et notre journal.

Même s'il est vrai que nous disposons déjà de multiples vecteurs de communication avec ceux que je viens de citer, mais aussi notre nombre d'adhérents non négligeable, nos différentes interventions et présences dans les congrès départementaux et dernièrement au congrès fédéral. Aujourd'hui, il est difficile et même incompréhensible d'abandonner ces nouveaux moyens de communication.



Regardons bien ce qui est peut-être le moyen le plus utilisé par les jeunes pour s'informer. Ils ont besoin de connaître notre histoire pour mieux avancer dans la vie et dans les luttes sociales. Nous ne pouvons leur refuser ce droit de mieux nous connaître.

Nous avons donc un site <http://www.ihscgtfapt.fr>, une page Facebook <https://www.facebook.com/IHSCGTFapt/> une chaîne YouTube «Fapt CGTIHS» et bientôt un compte Twitter.

Déjà, des camarades nous ont indiqué apprécier nos outils, notamment la page Facebook qui leur a permis de suivre le congrès fédéral de septembre en direct.

Bien sûr, chacune, chacun comprendra que notre objectif est d'avoir plus d'adhérents dans notre institut, plus de jeunes et plus d'actifs. La diffusion de nos diverses publications papier ne s'en portera que mieux.

Jean Marc Seyler

Le Maitron en accès libre et gratuit sur Internet

Le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, devenu Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier,



mouvement social, le Maitron constitue une grande base de données biographiques qui a l'ambition de réunir les biographies d'ouvriers, de syndicalistes ou de résistants qui ont compté dans le mouvement ouvrier et dans le mouvement social depuis 1789 jusqu'à mai 68 en

France (les biographies étant prolongées jusqu'au décès du biographié ou jusqu'à nos jours) et dans certains pays étrangers.

Le site reprend, parfois dans une version enrichie et avec de l'iconographie, la totalité des 188 471 notices publiées dans l'ensemble

du Maitron, y compris les volumes spécialisés et les cédéroms édités par les Editions de l'Atelier.

A découvrir sur le site maitron-en-ligne.univ-paris1.fr Une véritable aubaine pour tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales et syndicales.